



Lagarrigue

Séance du 12 avril 2018

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers: 19 ; présents : 12 ; absents : 7 ; votants : 18

Présents : Mesdames Martine Piovesan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien, Sandrine Boutié, Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Cédric Micoulaud, Daniel Albert, Christian Bru.

Absents excusés : M^{me} Jocelyne Bonnet (pouvoir à N.Blanc), M^{me} Stéphanie Emile-dit-Bigas (pouvoir à S.Boutié), M^{me} Fabienne Perrot (pouvoir à Ch.Castanet), M. Pierre Escouboué (pouvoir à B.Azam), M. Jean-Louis Collet (pouvoir à M.Piovesan), Raymond Ortin (pouvoir à C.Micoulaud).

Absente : Laura Foulquier

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 22 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des taux communaux
- Attribution des subventions aux associations
- Présentation du budget principal prévisionnel 2018
- Choix des emprunts pour le chantier du groupe scolaire
- Budget assainissement : vote du montant de la surtaxe d'investissement
- Présentation du budget assainissement prévisionnel 2018
- Budget assainissement : participation aux charges du budget principal
- Cimetières : instauration d'une nouvelle prestation.
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Vote des taux communaux

Les baisses de dotations de l'Etat imposent aux collectivités une gestion très rigoureuse et impliquent des économies en termes de fonctionnement et de personnel. Les efforts menés jusqu'alors permettent toutefois de proposer une imposition communale à taux constant depuis 2016. En n'augmentant pas la part communale de l'impôt sur le foncier et l'habitation, la Municipalité contribue à limiter l'endettement des ménages tout en menant des programmes d'investissement qui profitent au plus grand nombre.

TAXES	BASES	PART COMMUNALE	
		TAUX 2018	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	2 279 000 €	9,51 %	216 733 €
Foncier bâti	1 438 000 €	20,68 %	297 378 €
Foncier non bâti	7 800 €	88,82 %	6 928 €

En 2018, la recette supplémentaire liée à l'augmentation des bases s'élève à **12 246 €** pour un produit attendu estimé à **521 039 €**.

Vote à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations

AMICALE BOULISTE :	200 €	Vote à l'unanimité
ADMR :	500 €	Vote à l'unanimité
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES :	200 €	Vote à l'unanimité
ASLL (Foot) :	2 200 €	Vote à l'unanimité
BALLADE DE PORCELAINES :	100 €	Vote à l'unanimité
CLUB DES AINES :	550 €	Vote à l'unanimité (M.Piovesan ne prend part au vote)
COOPERATIVE SCOLAIRE :	2 500 €	Vote à l'unanimité
TENNIS CLUB :	2 200 €	Vote à l'unanimité
MJC :	62 850 €	Vote à l'unanimité
19 000 € ALAE 31 500 € ALSH 2 250 € NAP 2 500 € action jeunes 2 000 € SSTV 500 € Fèsta occitana 5 100 € Participation CAE		
TOTAL :	71 300 €	

Présentation du budget principal prévisionnel 2018

Le budget principal prévisionnel pour 2018 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section de FONCTIONNEMENT: **1 126 758,00 €**
- Section d'INVESTISSEMENT : **1 829 528,55 €** dont 1 541 139 € sur l'opération Groupe scolaire, 26 750 € consacré à l'éclairage public, 56 078 € pour des travaux de voirie et des effacements de réseaux.

Vote à l'unanimité

Choix des emprunts pour le chantier du groupe scolaire

Choix du prêt relais : Dans l'attente du versement final des subventions sollicitées qui se fera à la fin des travaux, il est nécessaire de recourir à un **prêt relais d'un montant de 700 000 €**. L'offre retenue est celle de la Banque Postale sur une durée de **3 ans** pour un taux fixe de **0,55 %**.

Choix de l'emprunt longue durée : Pour financer l'opération d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, la commune doit recourir à un **emprunt d'un montant de 450 000 €**. L'offre de prêt retenue est celle de la Banque Postale sur une durée de **25 ans** pour un taux fixe de **1,99 %**.

Vote à l'unanimité

Budget assainissement : vote du montant de la surtaxe

Le budget Assainissement étant un budget annexe, la part communale de la surtaxe d'assainissement permet d'équilibrer la section d'exploitation, mais aussi d'assurer le financement des investissements. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter le montant cette surtaxe pour 2017. Pour la 4^{ème} année consécutive, ce taux est maintenu à **0,59 € HT le m³** pour une recette attendue de **32 450 €**.

Vote à l'unanimité

Présentation du budget assainissement prévisionnel 2018

Le budget assainissement prévisionnel pour 2018 est proposé à l'équilibre de la façon suivante :

- Section d'EXPLOITATION : **79 336,67 € HT**
- Section d'INVESTISSEMENT : **135 334,79 € HT**

Vote à l'unanimité

Budget assainissement : participation aux charges du budget principal

Le personnel communal consacre plusieurs heures par semaine à la gestion administrative, financière (estimée à 3 heures) et technique (estimée à 4 heures) du service assainissement. La part des charges de personnel assurant des tâches pour le compte du service assainissement est évaluée à **11 000 € pour 2018**. Le montant de cette participation sera reversé sur le budget communal.

Vote à l'unanimité

Cimetières : instauration d'une nouvelle prestation

Aux familles désireuses de disperser les cendres de leur défunt dans le **jardin du souvenir**, située dans le nouveau cimetière, la commune propose la **fourniture et la pose de la plaque nominative**. Cette nouvelle prestation sera facturée 120 €.

Vote à l'unanimité



INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

• Désenclavement numérique

Actuellement la société Orange développe son réseau de fibre optique, afin de pouvoir connecter l'ensemble des habitations de notre commune. Une réunion publique sera organisée dans quelques semaines, pour vous expliquer les modalités de raccordement.



• Ateliers O'TOP !

L'adar et 2 autres associations tarnaises proposent plusieurs ateliers pour prévenir l'avancée en âge et rester en forme après 60 ans : muscler sa mémoire et son corps, prendre un temps pour soi, avec les autres, dans la bonne humeur, s'amuser... les participantes à l'atelier nutrition peuvent confirmer ! Le prochain atelier entièrement gratuit concerne l'utilisation du numérique et des tablettes en particulier, 1^{ère} séance prévue le 5 septembre. **Inscription à la mairie, nombre de places limité.**